Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
GBI Good Governance UCITS

Identifiant d'entité juridique :
969500W145IYSKC2MX88

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente les investissements durables]*

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** __%	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** __%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Parce que la Gouvernance est à l'origine des choix environnementaux, sociaux et sociétaux, le produit financier GBI Good Governance UCITS privilégie les 100 émetteurs de l'indice S&P 500 les mieux notés en la matière (concept anglo-saxon de *Stewardship*).

La méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » (traitement naturel du langage), modèle développé par le Professeur Didier Cossin, permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique en matière de gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K, document d'information annuelle en droit américain enregistré auprès de la SEC (US *Securities and Exchange Commission*).

Plus précisément, à partir de ce modèle, l'occurrence de mots positifs et négatifs sont mesurés annuellement dans les rapports 10-K.

Le dictionnaire composé de plus de 8 000 mots sont « environnement » (carbone, climat, écologie…), « social » (enfants, sécurité, bien-être…) et « gouvernance » (collégiale,

coopération, future…). En effet, les recherches académiques démontrent qu'il y a une forte corrélation entre la haute qualité du « G » et un fort degré de « E » et de « S » dans les entreprises.
Sur le concept de « *Stewardship* », afin de produire une note de gouvernance, « G », le modèle prend en compte l'émetteur (représenté par le conseil d'administration et la direction) et ses relations avec ses parties prenantes (clients, actionnaires, employés, fournisseurs, écosystème, environnement, etc…) afin d'apprécier chez l'émetteur, son caractère innovant, sa gestion financière prudente, et sa gestion proactive des risques.

Les caractéristiques sociales promues par ce fonds sont :

- La volonté de promouvoir une bonne gouvernance et d'assumer des responsabilités ;
- La motivation pour une plus grande réussite et un plus grand bien social ;
- L'engagement à protéger l'avenir dans une perspective à long terme ;
- L'attention portée aux clients ;
- La capacité à gagner la confiance des collaborateurs
- La propension à agir de façon harmonieuse envers les parties prenantes ;
- L'art dans la conduite de la gouvernance et dans la direction de l'entreprise dans un but positif ;
- Le sentiment de bien-être positif pour promouvoir une vision d'avenir ;
- Le sentiment d'appartenance et d'identification à l'entreprise ;
- La capacité d'innovation et de créativité ;
- L'approche proactive et anticipatrice de la gestion des risques ;
- L'approche conservatrice et prudente en matière d'endettement financier.

En effet, nous sommes convaincus qu'une entreprise qui se préoccupe de ses parties prenantes (salariés, clients, environnement, fournisseurs…) créé de la valeur à long terme sur les plans financiers, sociaux et environnementaux.

Les données remontées et analysées par notre prestataire spécialisé Green Blue Invest nous permettent de mettre en œuvre les changements nécessaires dans l'allocation du portefeuille. Il est à noter qu'en amont de ce filtre, sont exclues de notre univers d'investissement les entreprises en contradiction avec nos principes (tabac, armement et industrie des énergies fossiles) et les entreprises exclues de l'indice de référence Accord de Paris conformément à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Ainsi, le suivi ESG annuel nous permet de classer et de ne retenir que les 100 meilleures valeurs au sein de l'ensemble des sociétés faisant partie de l'indice S&P500. Le modèle essentiellement quantitatif utilisant des données statistiques et historiques permet de mesurer et d'atteindre les exigences minimales en matière de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance promus par le fonds.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

Notre prestataire de notation extra-financière Green Blue Invest a conçu un modèle propriétaire permettant de mesurer la qualité de la gouvernance des entreprises. Afin de produire les évaluations susmentionnées, la méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » (traitement naturel du langage) où plus de 8 000 mots sont analysés dans les rapports annuels des entreprises. Les mots sont liés à l'importance pour une entreprise en matière d'environnement, de sécurité, de bien-être des employés, de responsabilité, d'utilité, d'orientation à long-terme, des soins, de la fiabilité, de la positivité, de l'harmonie, de la passion, de l'identité, de l'esprit d'innovation et de la prudence, notamment. La fréquence d'utilisation de ces mots permet de déterminer la qualité du E, du S et de la qualité du « *Stewardship* » dans l'entreprise dans sa globalité. Les entreprises présentant les meilleures caractéristiques de « *Stewardship* » (hormis les secteurs

controversés du tabac, des énergies fossiles et de l'armement) sont ceux qui ont démontré leur engagement le plus fort en termes de E, S et G. Par conséquent, les 100 meilleures entreprises de l'indice S&P500 (après exclusion de celles des secteurs controversés précitées) selon le modèle composent notre portefeuille.

Indépendamment, Green Blue Invest conduit deux analyses des mesures d'impact E et S :
Premièrement, dans le cadre de ses recherches et publications universitaires, Green Blue Invest vérifie la corrélation entre les mesures exclusives et les notes E et S de deux sociétés de notations extra-financières (Robeco SAM et Sustainalytics) afin de vérifier la fiabilité de notre modèle.
Deuxièmement, sur la base des rapports fournis par Impact Cubed (https://www.impact-cubed.com) - une société indépendante de données sur la durabilité et d'analyse de portefeuilles – Green Blue Invest analyse les composantes E & S. Concernant l'exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, Impact Cubed mesure l'impact global généré par notre portefeuille, en prenant en compte :

- L'empreinte carbone (impact positif sur les ODD 7, 15) ;
- La gestion des déchets (impact positif sur les ODD 6, 12, 14, 15) ;
- La gestion de l'eau (impact positif sur l'ODD 6) ;
- L'objectif environnemental (impact positif sur la plupart des ODD) ;
- Le bien-être social (impact positif sur la plupart des ODD).

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-t-il à ces objectifs?

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.
Néanmoins, GBI Good Governance UCITS sélectionne des entreprises dont la qualité de gouvernance est élevée, ce qui se traduit par une qualité élevée d'E et de S, telle que mesurée dans les recherches et les évaluations indépendantes (Impact Cubed).
Comme décrit *supra*, le modèle est constamment suivi afin de s'assurer que les impacts E & S sont indépendamment vérifiés. A chaque rebalancement annuel du portefeuille, l'équipe de gestion s'assure que le modèle sélectionne les émetteurs positivement alignés sur :

- Un objectif environnemental (mesures de l'empreinte carbone, consommation d'eau, gestion des déchets, lutte contre le réchauffement climatique) ;
- Un objectif social (notamment production de biens avec un impact social, bien-être des employés, lutte contre l'évasion fiscale).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Non applicable

Bien que le produit financier ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements durables, les mesures suivantes sont prises afin de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- Via l'application de la politique d'exclusion de Rcube Asset Management qui intègre les armes controversées, les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail ;
- En s'assurant de ne pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication du tabac, l'armement et la production et l'extraction des énergies fossiles ;
- En s'assurant de ne pas investir dans les sociétés exclues de l'indice de référence Accord de Paris conformément à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission.

- En s'assurant de ne pas investir dans des sociétés impliquées dans les controverses via la détection grâce au modèle NLP (traitement naturel du langage). Pour exemple, les entreprises utilisant les mots comme « réclamations, tribunaux, défaillance, litiges, vols…) sont considérés comme ayant un impact négatif.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Bien que le produit financier ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements durables, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans le modèle présenté. Environ la moitié des mots qui composent le dictionnaire représentent et capturent les « incidences négatives sur les facteurs de durabilité ». A titre d'exemple, les mots représentant les entreprises avec de « mauvais » scores sont : pétitions, réclamations, poursuites… Les scores finaux sont les ratios entre les aspects positifs et négatifs de la gouvernance. En résumé, plus le nombre de mots « négatifs » est élevé, plus la qualité de la durabilité est faible.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Notre approche s'inscrit dans la thématique du « *Stewardship* ». Nos recherches sont menées par le Professeur Didier Cossin et le Docteur Abraham Lu, qui sont les principaux chercheurs universitaires en la matière. Le livre « *Inspiring stewardship* » écrit par le Professeur Didier Cossin élabore les piliers du « *Stewardship* » et aborde les aspects clés de la gestion de la qualité de la gouvernance au sein des entreprises. Il explique comment nous pouvons mesurer la qualité du « *Stewardship* » en fonction du langage utilisé par le conseil d'administration dans leur rapport annuel. C'est ainsi que nous traitons le sujet dans son ensemble.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

X Oui, _____

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Ce produit financier prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- En s'assurant de ne pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication du tabac, l'armement et la production et l'extraction des énergies fossiles ;
- En s'assurant de ne pas investir dans les sociétés exclues de l'indice de référence Accord de Paris conformément à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission ;
- En analysant les mots utilisés dans les rapports 10-K des entreprises selon une méthode quantitative. Afin de déterminer si un investissement est éligible, les

indicateurs des principales incidences négatives de l'investissement sont pris en compte tels que les mots clés suivants : *accusations, accused, accuses, alienated, allegations, collusion, controversies, courtroom, non qualified, replaced, uncommitted, overnight, retention…* Lorsque l'incidence négative est considérée comme significative, l'entreprise obtient un score faible et par conséquent, n'est pas sélectionnée. La corrélation des notations avec les 14 indicateurs (efficacité carbone, gestion des déchets, utilisation de l'eau, égalité des sexes, rémunération des dirigeants, indépendance du conseil d'administration, objectif environnemental, bien-être social, éviter les dommages environnementaux, sociaux, éviter la pénurie d'eau, l'emploi, l'évasion fiscale) et la notation aux ODD sont passés en revue par Impact Cubed.

Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

L'objectif d'investissement de GBI Good Governance UCITS est de surperformer son benchmark le S&P500. Pour atteindre cet objectif, la politique d'investissement vise à construire et à gérer un portefeuille de valeurs strictement sélectionnées. Elle consiste en la constitution et la gestion d'un portefeuille composé au maximum de cent (100) actions cotées, appartenant à l'univers d'investissement du S&P500 qui est constitué de cinq cents (500) grandes valeurs admises aux négociations sur les marchés actions américains.

L'OPCVM est en permanence exposé au minimum à 90% en actions américaines de grandes capitalisations.

Au sein des plus grandes sociétés américaines cotées en bourse, l'OPCVM cherche à investir dans celles qui, disposant de fondamentaux financiers de qualité, ont les meilleures pratiques en matière de gouvernance, en considérant que ce comportement vertueux et de nature extra-financière offre à ces entreprises un avantage supplémentaire en termes économiques et de perspectives de valorisation à long terme.

L'OPCVM met en œuvre la gestion d'un portefeuille composé d'une sélection d'actions américaines avec un biais thématique de type investissement responsable, « *Best in Universe* », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés du point de vue du critère extra-financier de la gouvernance et plus largement de la qualité de management d'une entreprise sur le long terme (concept anglo-saxon de « *Stewardship* »), et ce indépendamment des secteurs d'activité d'appartenance et en assumant les biais sectoriels induits par cette approche.

La stratégie d'investissement est de nature systématique.

Le processus d'investissement repose sur la succession d'étapes suivante :

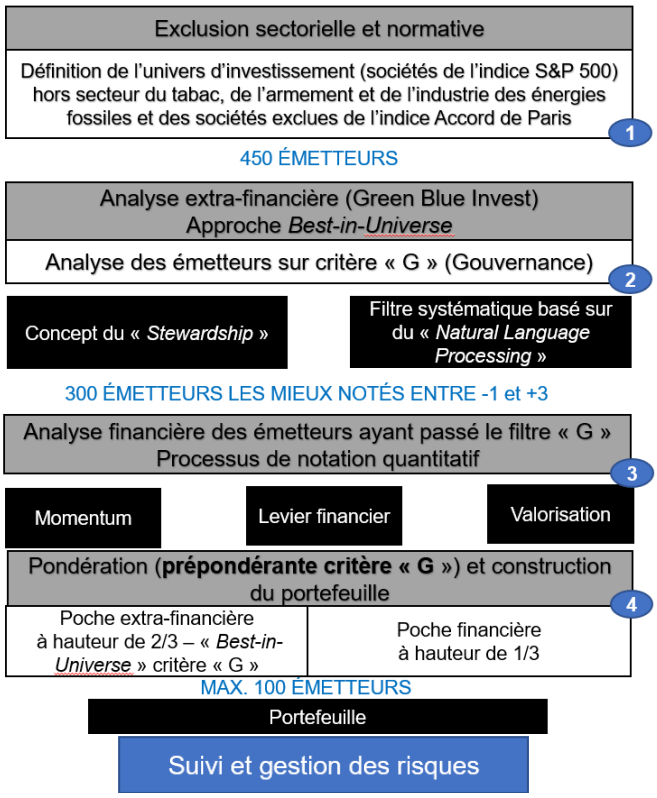

- **<u>Étape 1 : Exclusion des secteurs d'activité controversés et des investissements dans les sociétés visées à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, dit indice de référence Accord de Paris - Fréquence : en permanence</u>**

  L'univers d'investissement initial est limité aux sociétés de l'indice S&P 500. Rcube Asset Management exclut de cet univers d'investissement :

(a) Les sociétés qui interviennent de manière notoire dans les secteurs du tabac, de l'armement ou de l'industrie des énergies fossiles. L'identification des actions qui interviennent dans ces secteurs est faite sur la base des catégorisations Bloomberg (code « GICS_SUB_INDUSTRY_NAME »).

(b) Toutes sociétés exclues de l'indice de référence Accord de Paris conformément à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, à savoir :

  - Les entreprises qui participent à des activités liées à des armes controversées ;
  - Les entreprises qui participent à la culture et à la production de tabac ;
  - Les entreprises dont les administrateurs d'indices de référence constatent qu'elles violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Au terme de cette étape, l'univers d'investissement est réduit à environ 450 émetteurs.

- **<u>Étape 2 : Notation extra-financière – Fréquence : annuelle</u>**

Le Fonds met en œuvre la gestion d'un portefeuille composé d'une sélection « positive » d'actions américaines avec un biais thématique de type investissement responsable, « *Best-in-Universe* », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés du point de vue du critère extra-financier de la gouvernance et plus largement de la qualité de management d'une entreprise sur le long terme (concept anglo-saxon de « *Stewardship* »), et ce indépendamment des secteurs d'activité d'appartenance et en assumant les biais sectoriels induis par cette approche.

L'approche extra-financière mise en œuvre est initiée par le critère « G » de la gouvernance, avec ses implications induites en matière de comportement des

émetteurs au regard des critères « E » et « S » usuels en gestion ESG. Rcube Asset Management s'appuie sur cette approche, sur les travaux d'analyses fournis par le prestataire Green Blue Invest, société commerciale de droit suisse qui exerce une activité de conseil, en particulier en matière d'investissements durables (https://www.greenblueinvest.com), qu'elle a sélectionné.

Ce filtre extra-financier repose sur le postulat selon lequel la qualité des organes de gouvernance (direction et/ou surveillance) et de leurs actions sont des éléments clés en matière de gestion des entreprises. La manière dont les sociétés communiquent sur ces caractéristiques est jugée comme déterminante et particulièrement appropriée à la gestion du portefeuille. L'objectif de la notation extra-financière est donc d'extraire, à travers les communications produites par une société et les éléments de langage employés par ses dirigeants, les indicateurs qui permettent d'apprécier la manière dont la société est gérée, les conflits, risques et faiblesses potentiels, ainsi que les menaces qui peuvent peser sur les émetteurs.

La méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique en matière de gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K, document d'information annuelle en droit américain enregistré auprès de la SEC (US Securities and Exchange Commission).

Le traitement systématique a pour résultat de classer par ordre décroissant les entreprises en fonction de la qualité de leur gouvernance afin d'opérer une hiérarchie entre les sociétés et de ne retenir que celles qui possèdent le meilleur comportement en matière de gouvernance sans tenir compte des secteurs d'activité (approche *Best-in-Universe*).

Les critères déterminants sont examinés, quantifies, traites et classés de manière systématique à travers un algorithme, qui analyse les termes de la communication employée par les émetteurs. La robustesse du modèle repose sur sa capacité à identifier les meilleurs pratiques et donc les meilleurs acteurs, à travers l'analyse sémantique.

La notation extra-financière sous forme de classement est réalisée par Green Blue Invest sur la base :

- Tout d'abord sur le concept de « *Stewardship* ». Afin de produire une note de gouvernance, « G », le modèle prend en compte l'émetteur (représenté par le conseil d'administration et la direction) et ses relations avec ses parties prenantes (clients, actionnaires, employés, fournisseurs, écosystème, environnement, etc.…) afin d'apprécier chez l'émetteur, son caractère innovant, sa gestion financière prudente, et sa gestion proactive des risques ;
- Et également sur l'utilisation du « *Natural Language Processing* » (NLP, traitement naturel du langage) qui est une technologie permettant aux machines de comprendre le langage humain. Cette technique appliquée au « langage » des publications de l'émetteur permet de comprendre comment le critère extra-financier « G » est mis en œuvre au sein des sociétés analysées.

L'approche s'appuie sur des critères prédéfinis par Rcube Asset Management, tels que par exemple :

Critères	Sous-critères	Définition
Croyances	*Responsabilité*	Volonté de promouvoir une bonne gouvernance et d'assumer des responsabilités
	Détermination	Motivation pour une plus grande réussite et un plus grand bien social
	Orientation à long terme	Engagement à protéger l'avenir dans une perspective à long terme
Attitudes	*Soin*	Attention portée aux clients
	Confiance	Capacité à gagner la confiance des collaborateurs
	Harmonie	Propension à agir de façon harmonieuse envers les parties prenantes
Valeurs	*Passion*	Art dans la conduite de la gouvernance et dans la direction de l'entreprise dans un but positif
	Esprit positif	Sentiment de bien-être positif pour promouvoir une vision d'avenir
	Identification	Sentiment d'appartenance et d'identification à l'entreprise
Actions	*Innovation*	Capacité d'innovation et de créativité
	Proactivité	Approche proactive et anticipatrice de la gestion des risques
	Prudence	Approche conservatrice et prudente en matière d'endettement financier

Le classement extra-financier (+3 étant la note maximale, et -1 la note minimale) pour chacun des 450 émetteurs de l'univers restreint. Un filtre permet ensuite et de n'en retenir que les 300 mieux notés. Ainsi, la construction du portefeuille intègre l'analyse extra-financière qui traduit l'engagement significatif du Fonds en matière de gestion responsable ; étant précisé que le taux d'exclusion des émetteurs en fonction de la notation « G » est supérieur à 20 % de l'univers restreint (un tiers en pratique – 300/450).

- **Étapes 3 et 4 : Notation financière et construction du portefeuille de 100 sociétés (au maximum) sélectionnées – Fréquence : trimestrielle**
  Une fois passé le filtre « G », Rcube Asset Management réalise une notation financière telle que définie au prospectus avec une pondération d'1/3 versus 2/3 pour la notation « G », d'où la **prépondérance du critère extra-financier dans la décision d'investissement.**

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues, le fonds met en place une stratégie au travers trois contraintes :

1) **Exclusions normatives appliquées à l'ensemble de la Société de gestion :**
   - Armes controversées ;
   - Principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
   - Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Rcube Asset Management exclut tout investissement direct dans les valeurs incriminées dans la production, le stockage, la distribution et la commercialisation des armes controversées et les entreprises qui ne se conformeraient pas à ces principes et conventions.

2) **Exclusions spécifiques liées à la stratégie d'investissement du fonds (cf. étape 1 de la stratégie d'investissement -** tabac, armement et industrie des énergies fossiles et exclusion des sociétés exclues de l'indice de référence Accord de Paris**)**
3) **Exclusion des émetteurs en fonction de la notation « G » de 20% de l'univers d'investissement**

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement?

Le fonds applique une réduction minimum de son univers d'investissement de 20% avec une approche « *Best in universe* », comme décrit dans son prospectus.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Les pratiques de bonne gouvernance des sociétés américaines composant l'indice S&P 500 sont toutes évaluées par l'équipe de gestion après exclusion normative et sectorielle. Cette évaluation est basée sur les recherches et l'expérience du Professeur Didier Cossin, notamment son travail sur l'amélioration du fonctionnement des conseils d'administration effectué à travers le monde pendant ces 20 dernières années. Cette expérience a été résumée dans ses deux livres (*Inspiring Stewardship et High Performance Boards, tous deux chez Wiley*). Ces critères sont en évolution permanente mais reposent néanmoins sur des principes fondamentaux explicités ci-dessus.

La notion de mesure passe par l'étude des mots utilisés dans la communication des sociétés (rapports annuels 10-K). Pour ce faire, le modèle utilise un dictionnaire établi par plusieurs processus conjoints :

- une approche implicite (par différences entre groupes) ;
- une approche explicite basée sur la recherche académique sur certaines dimensions ;
- et une approche explicite propriétaire.

Le vocabulaire a été choisi en fonction d'une approche de gouvernance au sens large. Il est précisé que :

- Les critères d'une bonne gouvernance présentés dans la stratégie d'investissement sont notamment le comportement de l'entreprise, la rémunération du personnel, l'éthique, la lutte contre la fraude, la gestion du personnel… ;
- L'instrument de mesure utilisé est celui de l'analyse lexicale à partir d'une bibliothèque de mots prédéfinis ;
- Les critères utilisés sont effectivement en nombre limité conformément à la nature simple et binaire de la structure de l'algorithme.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

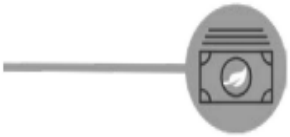

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Au moins 90% des actions américaines de l'indice S&P500 font l'objet d'une analyse « G » - après exclusion des secteurs tabac, armement et charbon - et sont donc alignées avec les caractéristiques environnementales et sociales induites. Les 10% maximum restants sont des dépôts et des liquidités.
A noter que 0% de ces investissements sont considérés comme des investissements durables.

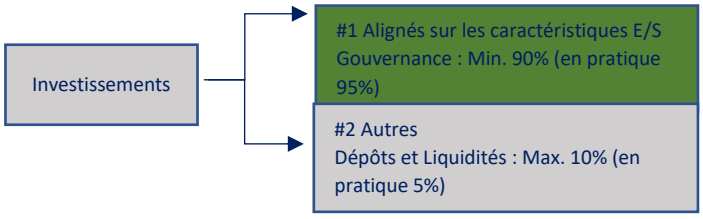

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le fonds peut investir dans des produits dérivés dans un but de couverture du taux de change à l'actif et au passif (couverture de la part EUR). De ce fait, les produits dérivés utilisés ne visent pas à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Actuellement, il est prévu que la proportion minimale d'investissements du fonds dans des activités économiques durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxinomie de l'UE soit de 0 %. Il n'y a pas d'engagement chiffrable.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1]?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

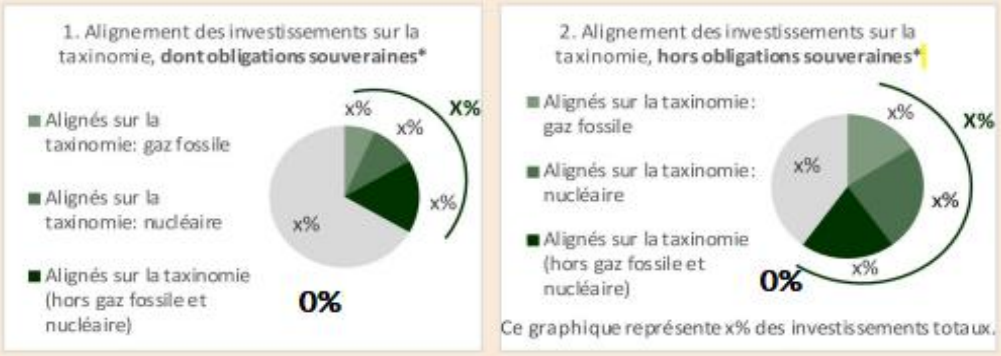

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions*

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

100% puisque l'alignement avec la Taxonomie n'est pas considéré.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables avant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Bien que le produit financier ne s'engage pas à une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social, l'OPCVM investit dans les entreprises ayant les meilleurs scores de « *Stewardship* », ce qui participe à l'atténuation des problèmes sociaux.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont des dépôts et des liquidités qui ont pour finalité de palier aux éventuels rachats de parts du fonds (10% maximum). Les garanties environnementales ou sociales minimales ne s'appliquent donc pas à ces dépôts et liquidités.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

Oui, l'indice de référence est le S&P500.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

  Comme l'indice de référence S&P500 représente l'univers d'investissement dans lequel le modèle est appliqué et que l'objectif d'investissement vise un niveau plus élevé d'alignement avec les objectifs ESG par rapport à l'indice désigné, l'alignement continu de l'indice de référence est par conséquent non applicable.

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?***

  Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?***

  Il s'agit d'un indice de marché large et pertinent.

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?***

  De plus amples informations sont présentées à l'adresse suivante : Table of Contents (spglobal.com)

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

www.rcube.com

Notre dictionnaire de plus de 8 000 mots menant au portefeuille d'investissement est confidentiel. Cependant, nous publions des articles académiques mettant en évidence nos recherches.
Vous trouverez ci-dessous les articles et les ouvrages de nos partenaires qui ont été publiés :

- Botteron, P. and D. Cossin, *From Accounting-Based Valuations to ESG Culture-Based Valuations*, Onderzoek2_VBA Journaal Najaar 2021 nr 147».
- Cossin D. and Lu A., *Why ESG should read GES,* Pages 62, 63 of newspaper, IMD Internal Research Paper, March 2022
- Cossin, D., P. Botteron and A. Lu, 2020. *The Good Governance Crash Test:* COVID-19. Working Paper, IMD.
- Cossin, D. 2020. *High Performance Boards* J. Wiley.
- Cossin, D. and O. B. Hwee. 2016. *Inspiring Stewardship*. Chichester: John Wiley & Sons.
- Cossin, D., S. Smulowitz and A. Lu. 2019. "*Hidden In Plain View: Managerial Obfuscation, External Monitoring, and Their Effects on CSR*." Academy of Management Annual Meeting Proceedings.

- Cossin, D., S. Smulowitz and A. Lu. 2019. "*Short-Termism, CEO Pay, Slack and Their Effects on Long-Term Investment: A Content Analysis Approach"*. Academy of Management Annual Meeting Proceedings.
- Cossin, D., S. Smulowitz and A. Lu. 2020. "*The High Cost of Cheap Talk: How Disingenuous Ethical Language Can Reflect Agency Costs.*" Working Paper. IMD.
- Cossin, D., S. Smulowitz and A. Lu. 2020. "*What Do Managers Mean When They Talk about Ethics*?" Working Paper. IMD.